



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 08 octobre 2025**

Délibération n° DEL_2025_0127

L'an deux mille vingt cinq, le huit octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
mercredi 01 octobre 2025

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/10/2025

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Cédric DINIS, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Baptiste MASSIN, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Isabelle DARDELET à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e)s :

Madame Celline GACON, Madame Aurélie CHAMBON

Secrétaire de séance : Philippe RIBEYRE

La séance a été levée à : 20H10

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Politique de la Ville – Jeunesse et Animation de la Vie Sociale

Objet :	Projet éducatif : approbation
----------------	-------------------------------

Rapporteur : Marlène LASHERME

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles R.227-23 à R.227-26, qui imposent :

- L'élaboration d'un projet éducatif décrivant l'organisation de la vie collective et des activités, en tenant compte des besoins psychologiques et physiologiques des mineurs, ainsi que, le cas échéant, des spécificités liées aux troubles de santé ou handicaps.

Délibération n° DEL_2025_0127 du mercredi 08 octobre 2025

- La définition d'objectifs éducatifs clairs, leur évaluation et les moyens mis en œuvre, avec obligation pour l'équipe de direction et d'animation d'en prendre connaissance avant leur entrée en fonctions.
- L'information des usagers et la transmission du projet éducatif au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) conformément à l'article R.227-26.

Considérant que la Ville, en sa qualité d'organisateur d'accueils collectifs de mineurs, doit disposer d'un projet éducatif définissant les valeurs, objectifs et moyens mis en œuvre pour l'accueil, l'animation et l'épanouissement des enfants et des jeunes,

Considérant que ce document constitue un cadre de référence pour l'ensemble des accueils périscolaires, extrascolaires et séjours organisés par la ville du Puy-en-Velay et qu'il contribue à assurer la cohérence éducative et la qualité des actions menées,

Le projet éducatif, en annexe de la présente, a été construit en concertation avec les représentants et les professionnels des services Jeunesse et Animation de la Vie Sociale et Affaires Scolaires. Trois objectifs éducatifs ont ainsi été retenus :

- Favoriser l'émancipation des enfants et des adolescents en développant l'autonomie ;
- Favoriser le développement fondé sur l'engagement individuel et collectif afin de construire une citoyenneté active et participative ;
- Permettre et favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant par la liberté d'expression et les différents temps éducatifs.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 29/09/2025

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Scolaires - Enfance du 24/09/2025

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet éducatif présenté en annexe pour les accueils collectifs de mineurs municipaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 8 octobre 2025,
Le Secrétaire de séance,
RIBEYRE Philippe,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 08
octobre 2025